

LIVRET D'ACCUEIL



SASU AUTO-ÉCOLE LYZ

Enregistrée au RCS d'EVRY
sous le numéro SIRET : 94003546200016
sise au 30 RUE MONTTESSUY 91260 JUVISY-SUR-ORGE
Capital social : 1000 euros.
Code APE : 8553Z
Tel : 01.83.53.94.06
Mail : autoecolelyz@gmail.com
Site internet : <https://autoecolelyz-juvisy.fr>
TVA : FR81940035462
Agrément Préfectoral : E2509100100

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Conditions d'accueil

Afin de s'adapter au mieux à votre handicap, notre établissement dispose d'un référent (cf. organigramme) avec lequel vous pourrez prendre rendez-vous, soit en vous présentant directement à l'accueil, soit par mail à l'adresse suivante : autoecolelyz@gmail.com, soit par téléphone au 0183539406.

Accès PMR

L'accès à nos locaux est adapté aux personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, toilettes, rampe d'accès, etc.)

Sécurisation des parcours

Mise à disposition d'une voiture Boîte Automatique

A défaut de pouvoir s'adapter, notre référent vous orientera vers un établissement spécialisé. Il remettra à toute personne qui en fait la demande une liste des établissements spécialisés dans le département de l'auto-école pouvant accueillir une personne en situation d'handicap.

Cette liste est également disponible au sein du site du Centre de ressources et d'innovation Mobilité Handicap [CEREMH] – <https://www.ceremh.org/>

DÉLAI D'ACCÈS

À partir de la signature du contrat, vous pourrez disposer d'un accès à notre plateforme code en ligne, et placer vos heures de conduite dans les quinze jours après l'obtention du code de la route.

DURÉE

La durée de votre formation est déterminée selon de votre forfait et de vos prestations à l'unité. Pour vous aider à faire ce choix, une évaluation de départ est obligatoire avant la signature du contrat.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Méthodes pédagogiques adaptées aux apprenants (EDGAR)
- Outils pédagogiques et réglementaires :
 - Logiciel de gestion auto-école
 - Application mobile de suivi
 - Tablette véhicule
 - livret d'apprentissage
 - livre de code
 - Fiche de suivi dématérialisée
 - Plateforme code en ligne
 - Synthèse suivi code en ligne
 - Planning synchronisé des heures de conduite
 - Convocation à l'examen (Rdv permis)
 - Notification des leçons de conduite
 - Émargement électronique des leçons de conduite
 - Téléviseur (salle de code)
 - Ordinateur (bureau d'accueil)
- Véhicule à double commande de la catégorie B assurés, bien entretenus et mis à disposition.
- Salle de code (cours de code en streaming ou DVD)

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour vous inscrire, il suffit de fournir la liste des documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- 1 photo d'identité ou 1 photo signature numérique.

Si vous êtes Français et âgé de moins de 25 ans :

- copie de certificat individuel de participation à la JDC (journée Défense et Citoyenneté) ou attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption.

Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour, ou si vous êtes dispensé d'un titre de séjour :

- preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

En cas d'annulation ou d'invalidation du permis de conduire :

- Commission médicale (alcool, stupéfiant) ou visite médicale (autres)
- référence 44
- test psychotechnique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations sommatives :

- L'épreuve théorique générale du code de la route (E.T.G)
- L'épreuve pratique du permis de conduire.

Évaluations formatives :

- Évaluation de départ
- Bilan intermédiaire
- Examen blanc

• Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent le stagiaire dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

• Émargement dématérialisé (signature sur tablette) pour suivre l'assiduité des stagiaires.

• L'évaluation sur le déroulement de l'action (bilans de conduite, examen blanc, et mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)



PROGRAMME DE FORMATION (REMC)

Objectifs, compétences et aptitudes visées

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allure.	Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

Enjeux et déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Votre formateur vous guidera et vous conseillera.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Fonctionnement des cours de conduite

1. Prise de rendez-vous

Les heures de conduite se font exclusivement sur rendez-vous.

Les réservations s'effectuent directement à l'accueil de l'auto-école ou via le système de réservation mis à disposition (téléphone, application ou site internet, selon le cas).

Il est conseillé de planifier les leçons à l'avance afin de garantir la disponibilité des créneaux.

2. Lieu de départ et de retour

Chaque leçon de conduite débute à l'auto-école et se termine à l'auto-école. Il appartient à l'élève de se présenter dans les locaux de l'établissement pour pouvoir effectuer ses heures de conduite. Aucun départ ni retour ne peut être réalisé en dehors de l'auto-école.

3. Déroulement d'une leçon

Une leçon de conduite dure 55 min et se déroule en voiture-école, sous la supervision d'un enseignant diplômé. Chaque séance suit une progression pédagogique adaptée au niveau de l'élève :

- accueil et rappel de l'objectif de la leçon,
- mise en situation pratique en circulation ou sur aire adaptée,
- échanges et bilan en fin de séance pour préparer la leçon suivante.

L'examen THÉORIQUE (le code)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Cette épreuve est externalisée et se déroule auprès de divers opérateurs agréés tel que (La Poste, SGS objectif code, Code'n go, Point Code, le code Dekra, ...)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.



Votre code est valable pendant 5 ans.

LORSQUE l'entraînement au code se fait dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant, les thèmes abordés peuvent être les suivants (à la demande des apprenants ou suite à une évaluation de l'enseignant) :



L'examen PRATIQUE (la conduite)

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 18 ANS OU 17 ANS SI VOUS SUIVEZ L'AAC ; IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Et peut avoir lieu sur l'un des divers centres d'examen du département d'implantation de notre auto-école à savoir (Villabé, Évry, Massy, Montgeron, Étampes).

La preuve de l'identité lors des épreuves théorique et pratique du permis de conduire est établie au moyen de l'un des documents suivants en cours de validité, ou périmés lorsqu'il en est expressément disposé ainsi :

I. – Pour les Français :

- 1° a) Le passeport, le passeport de service ou le passeport de mission délivré en application des articles 4 à 17 du décret du 30 décembre 2005 susvisé relatif aux passeports, valide ou périmé depuis moins de cinq ans à la date de la demande ;
- b) Le passeport délivré en application des dispositions antérieures au décret du 30 décembre 2005 susvisé y compris périmé depuis moins de deux ans à la date de la demande ;
- 2° La carte nationale d'identité sécurisée, y compris périmée depuis moins de cinq ans à la date de la demande ;
- 3° Le permis de conduire sécurisé conforme au format Union européenne ;
- 4° Le récépissé valant justification de l'identité en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

II. – Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, de la Confédération suisse, de la Principauté de Monaco, de la République de Saint-Marin, du Saint-Siège ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen :

- 1° La carte nationale d'identité étrangère ;
- 2° Le passeport ;
- 3° La carte de résident longue durée CE de l'Union européenne, quelle que soit la mention apposée sur la carte ;
- 4° La carte de séjour temporaire de l'Union européenne, quelle que soit la mention apposée sur la carte ;
- 5° Le permis de conduire sécurisé au format Union européenne.

III. – Pour les ressortissants étrangers autres que ceux visés au II :

- 1° Le passeport
- 2° La carte de résident, quelle que soit la mention ;
- 3° La carte de séjour temporaire, quelle que soit la mention ;
- 4° Le visa long séjour valant titre de séjour validé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;
- 5° La carte de séjour pluriannuelle, quelle que soit la mention ;
- 6° Le certificat de résidence algérien ;
- 7° L'autorisation provisoire de séjour, quelle que soit la mention apposée sur la carte à la condition qu'elle prolonge un séjour sur le territoire d'une durée supérieure à 185 jours ;
- 8° Le récépissé de la demande de renouvellement du titre de séjour ;
- 9° L'attestation de demande d'asile délivrée depuis plus de neuf mois et autorisant son titulaire à travailler ;
- 10° Le récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale remis à l'étranger lui octroyant le statut de réfugié, d'apatriide ou le bénéfice d'une protection subsidiaire ;
- 11° Le titre de voyage pour réfugié.

IV. – Pour les mineurs étrangers, outre les documents visés à l'article 1er, cette preuve est apportée au moyen :

- 1° Du document de circulation pour étranger mineur ;
- 2° D'un titre d'identité républicain ;
- 3° Du récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale remis à l'étranger lui octroyant le statut de réfugié, d'apatriide ou le bénéfice d'une protection subsidiaire ;
- 4° Du passeport ;
- 5° Du passeport des parents, si le candidat y figure avec une photo ressemblante.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.



Transports

Quelles sont les différentes façons de passer le permis ?

Permis B

Apprentissage anticipée (AAC) de la conduite	Apprentissage traditionnel de la conduite	Conduite encadrée	Conduite supervisée
À partir de 15 ans Formation en école de conduite + Expérience de conduite avec un proche avant de passer l'épreuve pratique	À partir de 16 ans Formation en école de conduite ou en candidat libre	À partir de 16 ans Formation dans un établissement préparant à un diplôme de conduite routière de l'éducation nationale + Expérience de conduite avec un proche avant de passer l'épreuve pratique	À partir de 18 ans Formation en école de conduite + Expérience de conduite avec un proche avant de (re)passer l'épreuve pratique
Passage de l'épreuve pratique et obtention du permis B à partir de 17 ans		Passage de l'épreuve pratique et obtention du permis B à partir de 18 ans	

Service-Public.fr

Notes complémentaires

- L'apprentissage en conduite accompagnée, supervisée ou encadrée est limité au territoire français.
- Le véhicule doit être assuré, équipé d'une double commande et porter la signalétique réglementaire « Apprenti conducteur ».
- La réussite à l'examen pratique donne lieu à un Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), valable 4 mois.
- Depuis le 1er janvier 2024, le permis B peut être délivré à partir de 17 ans.
- Le programme de formation est individualisé à partir d'un positionnement initial conformément aux exigences Qualiopi.

PRÉREQUIS

Pour bénéficier d'une prestation quelconque, il faut obligatoirement :

- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité française ou justifier de la régularité de son séjour
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite
- Être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté.

GRILLE TARIFAIRES *

Permis B	Forfait 20h (avec ou sans code)	20 h	1 290,00 €
Permis Boîte Auto	Forfait (avec ou sans code)	13 h	1 090,00 €
Permis AAC	Forfait (avec ou sans code)	20 h	1 600,00 €
Prestations à l'unité	Évaluation de départ		60,00 €
	Inscription ANTS		50,00 €
	Accès code en ligne		50,00 €
	Livret d'apprentissage Numérique		15,00 €
	Leçon de conduite		60,00 €
	Leçon de conduite boîte auto		60,00 €
	Accompagnement Examen		60,00 €
	RDV préalable (AAC / CS)		120,00 €
	RDV pédagogique (AAC)		120,00 €
	Bilan de conduite		60,00 €
	Examen blanc		60,00 €



©auto-école LYZ.
Tous droits réservés.
Contient des informations confidentielles.
Toute copie ou reproduction est interdite.